



VOTRE RÉGIME, VOS GARANTIES

RAPPORT ANNUEL 2021
DE LA FSSBM DE L'AEFO



Table des matières

- 3 | Vue d'ensemble de la FSSBM de l'AEFO
- 3 | Régimes de prestations sous la gouvernance de la FSSBM de l'AEFO
- 4 | Nombre d'adhérentes et d'adhérents
- 4 | Financement des régimes
- 5 | Agent administratif et assureurs des régimes
- 5 | Autres partenaires
- 6 | Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année 2021
- 7 | Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année 2022
- 8 | Message du président
- 9 | Rapport de la direction générale – Yvan Roy
- 10 | Membres du conseil d'administration
- 10 | Responsabilités du conseil d'administration
- 11 | Comités permanents
- 12 | Faits saillants des régimes pour l'année 2021
- 14 | Situation financière projetée des régimes pour les trois prochaines années

Vue d'ensemble de la FSSBM de l'AEFO

La Fiducie de soins de santé au bénéfice des membres de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (la **FSSBM de l'AEFO**) est une fiducie des soins de santé au bénéfice d'employées et d'employés (une **FSSBE**). Les FSSBE sont régies par l'article 144.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La FSSBM de l'AEFO a été créée le 1^{er} février 2017 à la suite des négociations entre l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (l'**AEFO**), le Conseil des associations d'employeurs (le **CAE**) et le gouvernement provincial. La FSSBM de l'AEFO a pour but de fournir les prestations suivantes : assurance vie, assurance décès et mutilations accidentels (ADMA), soins de santé et soins dentaires.

Ces prestations sont prévues par divers *Régimes de l'AEFO de prestations aux Employées et aux Employés participants* (les régimes) et sont offertes aux enseignantes et aux enseignants désignés dans la section suivante et à leurs bénéficiaires admissibles. Elles sont fournies par la FSSBM de l'AEFO, plutôt que par les employeurs.

Régimes de prestations sous la gouvernance de la FSSBM de l'AEFO

La FSSBM de l'AEFO gère les régimes de prestations pour les groupes d'enseignantes et d'enseignants suivants, selon les règles d'admissibilité prévues pour chaque régime respectif :

- les enseignantes et les enseignants réguliers des douze conseils scolaires de langue française;
- les enseignantes et les enseignants suppléants à long terme des conseils scolaires de langue française suivants :
 - Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario;
 - Conseil scolaire Viamonde;
 - Conseil scolaire catholique Franco-Nord;
 - Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario;
 - Conseil scolaire catholique Providence;
 - Conseil scolaire catholique Mon Avenir;
- les enseignantes et les enseignants réguliers du Consortium Centre Jules-Léger (le **CCJL**) (depuis le 1^{er} septembre 2020); et
- les enseignantes et les enseignants qui étaient à la retraite et qui adhéraient à un régime de prestations dans leur conseil scolaire au 31 août 2013.

Nombre d'adhérentes et d'adhérents

8 890

Enseignantes et enseignants réguliers des douze conseils scolaires de langue française

Au 31 décembre 2021, 8 890 participantes et participants étaient admissibles à une ou à plusieurs couvertures offertes par la FSSBM de l'AEFO. Étant donné que certaines des participantes et certains des participants avaient un statut d'emploi inférieur à temps plein, les 8 890 participantes et participants représentent 8 596 équivalents à temps plein (ETP).

401

Enseignantes et enseignants suppléants à long terme

Pour les enseignantes et enseignants suppléants à long terme, le nombre de participantes et participants admissibles à un moment donné durant l'année scolaire varie selon la durée de l'affectation et le temps de l'année. En tout, 401 enseignantes et enseignants suppléants à long terme ont participé au régime à un moment donné durant l'année scolaire 2020-2021.

21

Enseignantes et enseignants du CCJL

Au 31 décembre 2021, 21 participantes et participants adhéraient au régime.

12

Enseignantes et enseignants retraités

Au 31 décembre 2021, 12 enseignantes et enseignants à la retraite adhéraient au régime.

Financement des régimes

La FSSBM de l'AEFO gère le financement des régimes négocié par l'AEFO afin d'assurer leur viabilité pour les années à venir.

- Le gouvernement provincial verse tous les ans un montant négocié à chaque conseil scolaire.
- Les conseils scolaires, à leur tour, versent les sommes reçues à la FSSBM de l'AEFO.
- La FSSBM de l'AEFO reçoit le financement des conseils scolaires sur une base mensuelle et elle détient ces fonds pour assurer les prestations des régimes et payer ses frais raisonnables de gestion et d'administration.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le montant versé à la FSSBM de l'AEFO par les douze conseils scolaires pour le régime des enseignantes et des enseignants réguliers a totalisé 5 624,32 \$ par ETP. Pour le régime des enseignantes et des enseignants du CCJL, l'employeur a versé 6 174,38 \$ par ETP pour l'année scolaire 2021-2022. Il n'y a aucun financement pour le régime des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme. En ce qui a trait au régime des enseignantes et des enseignants retraités, celui-ci est entièrement financé par les contributions des participantes et des participants.

Agent administratif et assureurs des régimes

Régime d'assurance des enseignantes et enseignants de l'Ontario

La FSSBM de l'AEFO a choisi le Régime d'assurance des enseignantes et enseignants de l'Ontario (le **RAEO**) comme agent administratif. Le RAEO est un organisme à but non lucratif qui se consacre à servir les travailleuses et travailleurs du monde de l'éducation. Il fut créé et est gouverné par quatre syndicats du secteur de l'éducation de l'Ontario (l'AEFO, l'OECTA, la FEESO et la FEEO).

À titre d'agent administratif, le RAEO est responsable de la collecte et de la garde des informations sur les participantes et participants des régimes, de la confirmation de l'admissibilité aux prestations (selon les règles établies par la FSSBM de l'AEFO) et de l'adhésion des membres de l'AEFO admissibles. Le RAEO examine et règle les demandes de prestations au nom de Teachers' Life et de la Manuvie.



OTIP RAEO®

Teachers' Life et Manuvie

La FSSBM de l'AEFO a choisi Teachers' Life comme fournisseur de l'ADMA et la Manuvie comme fournisseur de l'assurance vie. De plus, la Manuvie est responsable de l'évaluation et du règlement des prestations de soins médicaux et des soins dentaires selon les paramètres établis des régimes.



Autres partenaires

La FSSBM de l'AEFO fait aussi appel à des partenaires externes pour fournir les services suivants :

Actuaire et expert-conseil en gestion de placements : Eckler

ECKLER

Auditeurs : Grant Thornton



Comptables : Boyer et Boyer



Institution financière : Caisse Desjardins de l'Ontario



Investissements : Gestion privée Desjardins



Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année 2021

Le conseil d'administration (le **CA**) a adopté des objectifs pour l'année 2021 lors de sa réunion du 2 février 2021. Voici les faits saillants :

- Poursuivre les opportunités de formation des fiduciaires.
- Réviser la description de poste de la direction générale et procéder au recrutement de la direction générale.
- Revoir la relation avec l'agent administratif.

Poursuivre les opportunités de formation des fiduciaires

Cinq fiduciaires ont suivi des formations offertes par l'International Foundation of Employee Benefit Plans les 4 et 5 octobre 2021 à Toronto. Ces formations permettent aux fiduciaires d'acquérir des connaissances et des compétences dans divers domaines, dont la gouvernance et le financement des régimes.

Le CA a entamé une discussion concernant l'obligation pour les fiduciaires de développer un plan de perfectionnement et d'entreprendre les formations nécessaires pour acquérir les compétences requises. Le travail à ce sujet se poursuit en 2022.

Réviser la description de poste de la direction générale et procéder au recrutement de la direction générale

Le travail pour atteindre cet objectif a été effectué et des informations additionnelles sont présentées dans la section **Message du président**.

Revoir la relation avec l'agent administratif

Le CA a créé un comité ad hoc portant sur la relation avec le RAEO, dont le mandat est de traiter des sujets suivants :

1. Identification d'éléments prioritaires en suivi au rapport de l'examen structurel du RAEO dans le cadre d'un exercice de planification stratégique;
2. Établissement d'un gabarit pour la production des rapports trimestriels; et
3. Efficacité des communications du RAEO auprès des membres.

Sur le premier sujet, le comité a préparé des questions pour le RAEO concernant l'examen structurel et le RAEO y a donné suite.

En ce qui concerne le deuxième sujet, le comité a développé un gabarit pour la production des rapports trimestriels du RAEO. Le gabarit a été utilisé pour préparer le plus récent rapport trimestriel du RAEO. Le comité poursuit son travail sur ce sujet en 2022.

Finalement, le RAEO a présenté le plan de communication annuel, la démarche pour la préparation du bulletin de décembre 2021 aux membres ainsi que les statistiques du bulletin de juin 2021 au comité. Cette présentation a permis au comité de revoir l'efficacité des communications du RAEO auprès des membres.

Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année

2022

Les objectifs pour l'année 2022, tels qu'adoptés par le CA en novembre 2021, sont les suivants :

Définir la mission, la vision et les valeurs de la FSSBM de l'AEFO

Élaborer un plan pour l'orientation des nouvelles et des nouveaux fiduciaires

Établir les objectifs d'une stratégie de communication

Développer un rapport annuel pour les membres

Enrichir la relation avec l'agent administratif

Identifier les besoins de formation des fiduciaires

Développer une stratégie de placements

Des rapports périodiques sur les activités et les décisions menant à l'atteinte de ces objectifs sont effectués lors des réunions du CA. Le résumé des activités et des décisions sera présenté dans le prochain rapport annuel aux membres en 2022.



Message du président

Au nom de la Fiducie de soins de santé au bénéfice des membres de l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (la **Fiducie**), je vous présente notre rapport annuel de 2021. Le rapport a pour objectif de vous informer sur le rôle de la Fiducie et sur les activités qui soutiennent son mandat. Il est très important de reconnaître que la Fiducie travaille pour vous, les bénéficiaires des régimes établis et gérés par la Fiducie.

Pour l'année 2021, la Fiducie s'était fixé un nombre d'objectifs, dont l'un des plus importants était de pourvoir le poste de la direction générale, à la suite du départ de l'ancienne directrice générale en août 2020. Nous avons accueilli avec joie la nomination d'Yvan Roy en juillet 2021. Monsieur Roy nous apporte une grande expertise et une vaste expérience dans le domaine de l'éducation et depuis son arrivée, il a fait sentir sa valeur pour la Fiducie. Comme vous pourrez le constater dans le rapport, la gestion d'un dossier de 48 M\$ requiert beaucoup de coordination des ressources financières et administratives afin que vous, les bénéficiaires des régimes, puissiez bénéficier des protections que vous recherchez.

Je vous invite alors à lire le rapport. Je suis sûr que vous y trouverez un nombre d'éléments qui sauront vous intéresser.

Denis Deschênes,
Président



Rapport de la direction générale – Yvan Roy

Le rapport de la direction générale présente un résumé des activités importantes et des décisions prises par la FSSBM de l'AEFO en 2021. En plus de ce résumé, certaines activités et décisions sont présentées dans la section **Objectifs de la FSSBM de l'AEFO pour l'année 2021** de ce rapport.

Création du site Web et de la page LinkedIn de la FSSBM de l'AEFO

La FSSBM de l'AEFO a procédé à la création d'un site Web et d'une page LinkedIn. On y retrouve des informations utiles sur la FSSBM de l'AEFO et sur les régimes de prestations. L'adresse du site Web est www.fssbm-aefo.ca et celle de la page LinkedIn est www.linkedin.com/company/fssbmaefo.

Examen structurel

Les quatre fiduciaires d'enseignantes et d'enseignants, dont la FSSBM de l'AEFO, ont procédé à une étude sur la structure d'administration et d'assurance des FSSBM, et ce, par l'entremise d'un expert-conseil. Cette étude a été mandatée dans le cadre du Protocole d'accord central de 2019 entre l'AEFO, le CAE et le gouvernement provincial. Les objectifs de cette étude étaient les suivants :

- Évaluer et formuler des recommandations relativement à la structure actuelle;
- Évaluer et recommander de nouveaux accords potentiels;
- Établir une feuille de route opérationnelle à suivre pour les FSSBM.

Les fiduciaires ont reçu le rapport de l'expert-conseil en juin 2021 et renvoient présentement certaines de ses recommandations.

Surplus de l'assurance vie facultative

Le régime d'assurance vie facultative, qui est entièrement financé par le paiement de primes de la part des membres, a connu un surplus important au 31 décembre 2020. Ce surplus a été remis aux participantes et participants de ce régime sous forme de remboursement de contributions pour une période de cinq mois en 2021.

Renouvellement des régimes pour 2022

Chaque année, le CA examine la situation financière de chacun des régimes afin de déterminer si des changements aux dispositions financières, dont les primes payées par les membres, sont nécessaires. Pour 2022, aucun changement n'a été apporté aux dispositions financières pour les régimes des enseignantes et des enseignants réguliers, des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme et des enseignantes et enseignants retraités.

En ce qui concerne le régime pour les enseignantes et les enseignants du CCJL, les dispositions financières sont demeurées les mêmes. Cependant, étant donné le petit nombre de participantes et participants à ce régime, la FSSBM de l'AEFO a réduit le seuil de mise en commun pour les dépenses au Canada (notamment les médicaments) afin de leur fournir une protection additionnelle contre les réclamations élevées, et ce, sans impact sur les primes payées par les participantes et les participants. Le seuil de mise en commun est un mécanisme qui protège les membres et le régime contre des réclamations qui pourraient augmenter les dépenses de façon significative et, conséquemment, avoir un impact négatif sur la santé financière du régime.

Membres du conseil d'administration

La FSSBM de l'AEFO est administrée par un CA composé de neuf fiduciaires. Des neuf fiduciaires siégeant au CA de la FSSBM de l'AEFO, cinq sont nommés par l'AEFO et quatre sont nommés par le CAE ou le gouvernement provincial. Quelle que soit leur affiliation professionnelle, les fiduciaires ont l'obligation de gérer la FSSBM de l'AEFO dans l'intérêt des participantes et participants des régimes. Le CA est appuyé d'une direction générale qui est responsable d'assurer le bon fonctionnement de la FSSBM de l'AEFO. Les fiduciaires sont les suivants :

Denis Deschênes, président

Lorraine Allard

Maryse Barrette

Sylvie Charest

Yves Durocher

Johanne Joly

Diana Mazzotta

Corey McDonald

Michel Quenneville

Responsabilités du conseil d'administration

Les fiduciaires ont la responsabilité ultime de gérer les régimes et d'assurer la pérennité opérationnelle et financière de la FSSBM de l'AEFO.

Ceci comprend :

- la gestion des fonds;
- l'investissement des excédents d'actif (le cas échéant);
- l'examen des régimes et leur modification au besoin, incluant les taux et les primes;
- la remise annuelle de rapports actuariels et financiers; et
- l'approvisionnement des fournisseurs de services.

Pour ce faire, les fiduciaires se rencontrent au moins quatre fois par année.



Comités permanents

Le CA a établi deux comités permanents pour l'appuyer dans son travail. Chaque comité est constitué de trois fiduciaires choisis parmi les membres du CA. La durée du mandat des membres d'un comité varie d'un à trois ans selon un horaire préétabli.

Comité des finances

Le comité des finances appuie le CA dans ses responsabilités pour assurer la viabilité financière de la FSSBM de l'AEFO. Il fait des recommandations au CA concernant les audits, les études actuarielles, les politiques et la gestion des risques.

En 2021, les membres du comité des finances étaient Maryse Barrette, Denis Deschênes et Johanne Joly. La direction générale agit à titre de personne-ressource pour le comité. Le comité a tenu huit rencontres durant l'année 2021.



Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance appuie le CA dans ses responsabilités afin d'assurer l'administration efficace de la FSSBM de l'AEFO, en aidant le CA à déterminer et à atteindre ses priorités et en travaillant de près avec la direction générale. Le comité vise la collaboration et la collégialité dans son travail avec le CA et devient un centre de réflexion quant à la gouvernance et à la gestion des risques.

En 2021, les membres du comité de gouvernance étaient Lorraine Allard, Yves Durocher et Corey McDonald. La direction générale agit à titre de personne-ressource pour le comité. Le comité a tenu six rencontres durant l'année 2021.





Faits saillants des régimes pour l'année 2021

Source : Compte rendu sur le régime collectif de janvier à décembre 2021, préparé par le RAEO le 15 mars 2022

Voici quelques faits saillants des régimes pour l'année 2021. À l'exception du tableau **Ventilation du coût – soins de santé et soins dentaires**, les faits saillants sont présentés globalement pour les régimes des enseignantes et des enseignants réguliers, des enseignantes et des enseignants suppléants à long terme et des enseignantes et des enseignants du CCJL.

Assurance vie de base

- Il y a eu un seul sinistre (décès) en 2021, ce qui représente le nombre le moins élevé des quatre dernières années.
- Conséquemment, le régime d'assurance vie de base a enregistré un surplus de 2 millions de dollars.
- Cependant, il y a eu une hausse importante de la provision pour l'exonération des primes de 2,2 millions de dollars, et ce, en raison d'une augmentation des demandes de prestations d'invalidité au cours des quatre premiers mois de 2021.

Soins de santé et soins dentaires

- Le tableau suivant présente un sommaire des coûts pour les diverses garanties de soins de santé et de soins dentaires pour l'ensemble des régimes. Des précisions concernant certains de ces coûts sont présentées par la suite.

Coût	Janvier à décembre 2021					Janvier à décembre 2020	% du coût
	Enseignantes et enseignants poste permanent*	SLT	Retraitées et retraités	Total	% du coût		
Médicaments	11 446 499 \$	101 910 \$	11 777 \$	11 560 186 \$	33 %	10 760 000 \$	36 %
Services paramédicaux	6 809 404 \$	50 278 \$	1 902 \$	6 861 584 \$	20 %	5 619 237 \$	19 %
Services/fournitures médicales	1 172 259 \$	7 193 \$	4 063 \$	1 183 515 \$	3 %	1 085 451 \$	4 %
Soins de la vue	2 496 722 \$	46 163 \$	806 \$	2 543 691 \$	7 %	2 034 997 \$	7 %
Frais d'hospitalisation	201 299 \$	0 \$	0 \$	201 299 \$	1 %	257 582 \$	1 %
Frais de mise en commun	754 350 \$	7 022 \$	634 \$	762 006 \$	2 %	674 962 \$	2 %
Soins dentaires de base	9 816 120 \$	144 847 \$	4 851 \$	9 965 818 \$	28 %	7 469 041 \$	25 %
Soins dentaires majeurs	682 837 \$	13 804 \$	1 092 \$	697 733 \$	2 %	456 994 \$	2 %
Orthodontie	1 389 676 \$	5 913 \$	0 \$	1 395 589 \$	4 %	1 125 998 \$	4 %
Total des sinistres	34 769 166 \$	377 130 \$	25 125 \$	35 171 421 \$	100 %	29 484 262 \$	100 %
% du total	98,8 %	1,1 %	0,1 %	100 %			
Total des sinistres				35 171 421 \$		29 484 262 \$	
Honoraires du RAEO				1 090 343 \$		1 090 343 \$	
Honoraires de Manuvie				738 600 \$		618 043 \$	
Taxe sur les primes				755 488 \$		634 535 \$	
Coût total honoraires et taxes sur les primes compris				37 755 852 \$		31 827 183 \$	

**Inclut les sinistres pour CCJL*

- Pour les soins de santé**, globalement, il y a eu une augmentation de 13,1 % des montants des réclamations réglées en 2021 comparativement à 2020, mais cette augmentation est grandement influencée par le manque d'accès aux services en 2020 à cause de la pandémie.
- Lorsqu'on compare l'année 2021 à l'année 2019, il y a une augmentation de 1,5 % des réclamations réglées.
- Pour les soins dentaires**, les coûts ont augmenté de 23,2 % entre 2020 et 2021, mais cette augmentation est grandement influencée par le manque d'accès aux services en 2020 à cause de la pandémie.
- Lorsqu'on compare l'année 2021 à l'année 2019, il y a une augmentation de 5,1 % des coûts.

Situation financière projetée des régimes pour les trois prochaines années

Source : Rapport actuariel au 31 décembre 2021, préparé par Eckler le 15 mars 2022

Régimes des enseignantes et des enseignants actifs*

(*enseignantes et enseignants réguliers des douze conseils scolaires et enseignantes et enseignants suppléants à long terme admissibles)

Chaque année, la FSSBM de l'AEFO doit procéder à une évaluation actuarielle de la situation financière des régimes des enseignantes et des enseignants actifs. L'actuaire, Eckler Itée, prépare l'évaluation en utilisant les méthodes et hypothèses actuarielles qui sont conformes aux principes actuariels généralement reconnus et à la politique de financement adoptée par le CA de la FSSBM de l'AEFO.

Chaque évaluation couvre les trois années financières des régimes suivant la date de l'évaluation actuarielle, et prévoit les flux de trésorerie annuels et le niveau de réserve pour la fluctuation des réclamations (la « RFR ») en conformité avec la déclaration de fiducie qui gouverne la FSSBM de l'AEFO. Plus précisément, elle compare la valeur actuelle des actifs au début de chaque année, plus les contributions futures projetées, moins les versements de prestations futurs prévus et les frais d'administration.

Le tableau suivant est tiré du rapport actuariel au 31 décembre 2021, qui couvre la période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.



Situation financière projetée		2022	2023	2024
Situation financière projetée au début de la période		27 382 600 \$	28 449 500 \$	25 345 300 \$
Revenu				
	Cotisations ETP	48 740 100 \$	48 740 100 \$	48 740 100 \$
	Primes des membres pour protection de base	1 167 600 \$	1 214 300 \$	1 262 900 \$
	Primes des membres pour protections facultatives	395 300 \$	403 200 \$	411 300 \$
	Excédents des conseils scolaires	502 000 \$	0 \$	0 \$
	Réduction : taxe de vente au détail	(3 726 100 \$)	(3 730 200 \$)	(3 734 400 \$)
	Revenus d'investissement	634 800 \$	611 600 \$	496 600 \$
	Revenu	47 713 700 \$	47 239 000 \$	47 176 500 \$
Dépenses				
Prestations et dépenses projetées :				
<i>Prestations assurées</i>	Primes totales pour l'assurance vie	4 389 400 \$	4 523 200 \$	4 654 200 \$
	Coût/(surplus) attendu pour l'assurance vie	(443 500 \$)	(223 600 \$)	332 000 \$
	Coût total attendu pour l'assurance vie	3 945 900 \$	4 299 600 \$	4 986 200 \$
	DMA	345 200 \$	352 200 \$	358 900 \$
	Protections d'assurance facultatives	366 000 \$	373 400 \$	380 800 \$
<i>Services administratifs seulement</i>	Médicaments d'ordonnance	12 822 000 \$	14 055 400 \$	15 338 600 \$
	Autres couvertures médicales	1 615 100 \$	1 682 100 \$	1 759 000 \$
	Soins paramédicaux	7 713 600 \$	8 344 700 \$	8 891 500 \$
	Soin de la vue	2 723 900 \$	2 853 500 \$	2 983 600 \$
	Charge de mise en commun	753 100 \$	818 800 \$	883 600 \$
	Soins dentaires	13 116 200 \$	14 241 700 \$	15 211 300 \$
	Frais de l'administrateur et de l'assureur	1 888 100 \$	1 955 100 \$	2 018 200 \$
	Taxes sur les primes (services administratifs seulement)	812 700 \$	810 800 \$	808 900 \$
	Prestations totales	46 101 800 \$	49 787 300 \$	53 620 600 \$
	Frais d'administration de la Fiducie	545 000 \$	555 900 \$	567 000 \$
	Dépenses	46 646 800 \$	50 343 200 \$	54 187 600 \$
	Excédent/(Déficit) observé durant la période	1 066 900 \$	(3 104 200 \$)	(7 011 100 \$)
Situation financière à la fin de la période		28 449 500 \$	25 345 300 \$	18 334 200 \$
Situation financière exprimée en % des dépenses du régime		61,5 %	50,7 %	34,1 %
Seuil minimum de la RFR en % des dépenses		8,3 %	8,3 %	8,3 %
RFR Minimum		3 841 300 \$	4 147 500 \$	4 466 000 \$

Régime du Consortium Centre Jules-Léger

Le groupe d'enseignantes et d'enseignants du CCJL est assujéti à une entente différente quant au financement, aux contributions requises et aux couvertures. Cette entente prévoit que les revenus pour ce groupe, en d'autres mots le financement par ETP et les contributions des participantes et des participants, doivent suffire à couvrir les dépenses du régime en question.

Sur la base de l'information fournie par le RAEO, les revenus liés à ces participantes et participants depuis le début de cette entente ont été suffisants pour couvrir les dépenses du régime. Il est impossible d'effectuer une analyse séparée de la situation financière projetée en raison de la petite taille du groupe.

Régime des enseignantes et des enseignants retraités

Le rapport actuariel prévoit aussi une évaluation actuarielle des niveaux de financement du compte des enseignantes et des enseignants retraités pour cette même période de trois ans. Le tableau suivant présente la situation financière projetée du compte des enseignantes et enseignants retraités au cours de la période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Un léger excédent annuel est noté à la fin de la période de projection.



Situation financière projetée		2022	2023	2024
Revenu				
Cotisations des membres (nettes de la taxe de vente au détail)		33 000 \$	21 800 \$	23 100 \$
Revenu		33 000 \$	21 800 \$	23 100 \$
Dépenses				
Prestations et dépenses projetées :	Médicaments d'ordonnance	12 800 \$	8 000 \$	8 100 \$
	Autres soins de santé	6 300 \$	4 000 \$	4 100 \$
	Soins dentaires	4 800 \$	3 000 \$	3 100 \$
	Assurance vie	2 500 \$	2 000 \$	2 200 \$
	DMA	300 \$	200 \$	200 \$
Prestations totales		26 700 \$	17 200 \$	17 700 \$
Frais d'administration de la Fiducie		5 100 \$	5 200 \$	5 300 \$
Dépenses		31 800 \$	22 400 \$	23 000 \$
Excédent/(Déficit) observé durant la période		1 200 \$	(600 \$)	100 \$